



Bâle, 24 mai 2022

Communiqué de presse de la Protection Suisse des Animaux PSA

Le poids trop élevé de nombreux cavaliers de tournois et de loisirs n'est pas conforme à la protection des animaux

Un poids trop élevé de la cavalière ou du cavalier sollicite considérablement le dos du cheval. La Protection Suisse des Animaux PSA a constaté que trop peu d'attention y est accordée. La règle d'or est la suivante: le poids du cavalier ne doit pas dépasser 15 pour cent du poids du cheval. Cela vaut aussi bien pour les tournois que pour l'équitation de loisirs.

Le respect du poids du cavalier est particulièrement important chez les jeunes lorsqu'ils deviennent trop grands et trop lourds pour leur animal. Les cavalières et les cavaliers adultes dépassent parfois aussi la limite de 15 pour cent du poids du cheval recommandée par des spécialistes indépendants des chevaux et des expertes de la Protection Suisse des Animaux PSA. La limite de tolérance absolue est de 20 pour cent, sachant qu'il faut également prendre en compte les compétences équestres et la condition physique du cheval. Il est préférable de clarifier la question du poids du cavalier avant d'acheter un cheval – c'est un facteur important pour savoir quel cheval lui convient.

Une nouvelle brochure de conseils

Le poids correct du cavalier est aussi important en termes de protection des animaux dans les tournois que pour la pratique récréative. La Protection Suisse des Animaux PSA a noté dans son rapport sur les tournois équestres 2020 que le poids corporel des cavalières et des cavaliers lors des tournois était parfois trop lourd par rapport à la taille du poney ou du petit cheval. La PSA a appelé dans ce rapport la Fédération Suisse des Sports Équestres FSSE à se saisir de la question. La Fédération des sports équestres a mis en place un groupe de travail sur le poids du cavalier, composé de spécialistes suisses des chevaux, de la PSA et de représentants de la FSSE. Le résultat est une brochure récemment publiée, riche de nombreux conseils sur le poids du cavalier. La PSA y retient que même les personnes fortes peuvent pratiquer l'équitation si elles choisissent le type de cheval ou de poney approprié. Quand on utilise des animaux, la priorité absolue est leur bien-être. Les personnes qui montent à cheval doivent toujours être conscientes de leur responsabilité envers le cheval et sa santé. Surcharger le cheval est contraire à la loi sur la protection des animaux.

**Plus d'informations: www.protection-animaux.com/chevaux
Commander la brochure en ligne: www.fnch.ch**



Pour plus de précisions, contacter

Sandra Schaefer, Zoologue diplômée
Protection Suisse des Animaux PSA
Service spécialisé Animaux de compagnie et chevaux
sandra.schaefer@protection-animaux.com
Mobile 079 195 79 74

Communiqués de presse de la PSA en ligne

www.protection-animaux.com/media/news.html

Photos

www.flickr.com/photos/sts-psa/

Expéditeur

Protection Suisse des Animaux PSA
Dornacherstrasse 101, case postale
4018 Bâle
Téléphone 061 365 99 99
www.protection-animaux.com
psa@protection-animaux.com